

## CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 30 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trente janvier à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Mametz, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Millénium sous la présidence de Monsieur Dominique LEBRUN-VANDEWALLE, maire, à la suite d'une convocation adressée par Monsieur le Maire le vingt-deux janvier deux mille vingt-et-un. La séance a été publique.

Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents à l'exception de Madame Mélitine POUILLE, et de Monsieur Michel REANT, excusés qui ont donné respectivement procuration à Madame Laurence FENES, et à Monsieur Louis-Joseph LALOUX.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de dix-neuf, il a été procédé conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Hélène MITHIEUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à la secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du Conseil, Monsieur Pascal MARANGONY, directeur général des services qui assistera à la séance mais sans participer à la délibération.

---

---

<p align="center"><b>DCM2021/1 - PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER ET LES COMMUNES MEMBRES - AVIS</b></p>
--

La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (article L.5211-11-2 du code général des collectivités territoriales) prévoit qu'après chaque renouvellement général des conseils municipaux, le Président de l'EPCI à fiscalité propre inscrit un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre l'EPCI et ses communes membres.

Le conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO), par délibération du 22 octobre 2020, a pris acte de l'élaboration de ce document, étant précisé que celui-ci doit être adopté dans les 9 mois du renouvellement des conseils municipaux, après avis simple des conseils municipaux des communes membres.

Le pacte de gouvernance, tel que proposé dans le projet transmis aux communes le 8 janvier 2021, affirme les valeurs fondatrices et partagées de l'agglomération qui touchent au respect des identités communales. A ce titre, il place la solidarité, la proximité et l'équité au cœur de la coopération intercommunale et précise l'ambition collective pour le développement du territoire.

Le pacte définit, par ailleurs, les modalités de la gouvernance et le rôle de chacune des instances décisionnelles afin de garantir la bonne articulation et la complémentarité entre la CAPSO et les communes et préserver l'efficacité de la prise de décision.

Les orientations en matière de mutualisation sont également présentées dans ce document.

Plus globalement, le pacte de gouvernance traduit la volonté pour la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer de porter des projets structurants et de dispenser des services de proximité au bénéfice des habitants du territoire. Cette ambition, qui est aussi un levier de rayonnement et d'attractivité, implique un mode de gouvernance de l'agglomération, dont la relation aux

communes et entre les élu-e-s est la clé de voûte. Le pacte de gouvernance rappelle que les communes, en tant que premiers maillons de l'échelon territorial et interlocuteurs privilégiés des citoyens au quotidien, sont les moteurs du développement intercommunal et qu'il convient de s'appuyer sur elles pour mener le projet de territoire, car elles en conditionnent la réussite.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de pacte de gouvernance de la CAPSO et ses communes membres. Le projet définitif sera ensuite proposé à l'approbation du conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres donne un avis favorable au projet de pacte de gouvernance entre la CAPSO et les communes membres sans y apporter de modifications.

### **DCM2021/2 - RECONDUCTION DU MARCHE CONTROLE ET MAINTENANCE DES BOUCHES ET POTEAUX INCENDIE**

Vu la délibération n° 11 du 20 Juin 2018 de la Ville de Saint-Omer, autorisant la constitution d'un groupement de commandes et le lancement de la procédure de marché public pour le contrôle des bouches et poteaux incendie, suite au décret n° 2015-235 du 27 Février 2015 relative à la défense extérieure contre l'incendie clarifiant les règles d'implantation et de gestion des points d'eau servant à la défense contre l'incendie dans les communes,

Vu la délibération n° 13 du 17 Décembre 2018 de la Ville de Saint-Omer, attribuant le marché de prestation de service de contrôle et maintenance des bouches et poteaux incendie en groupement de commande,

Vu la délibération DCM2018/26 du 28 mai 2018, autorisant l'adhésion de la Commune de Mametz au groupement de commandes,

Vu la Convention Constitutive d'un groupement de commandes signée en date du 25 Septembre 2018 par l'ensemble des membres adhérents et plus particulièrement son article 5 concernant le retrait d'une commune,

Considérant la demande de retrait de la Commune de Quiestède, parvenue par courrier recommandé en date du 23 Septembre 2020 à la Ville de Saint-Omer.

Considérant la nécessité de modifier la convention de constitution de groupement de commandes et d'en informer le titulaire du marché par voie d'avenant.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De prendre acte de la demande de la Commune de Quiestède et de procéder au retrait de ce membre ;
- D'autoriser la signature de l'avenant à la convention de constitution de groupement de commandes ayant pour objet le retrait de la Commune de Quiestède ainsi que l'avenant au marché y afférent ;
- D'autoriser Monsieur le Maire de Saint-Omer ou son représentant, coordonnateur du groupement, à signer tous les actes y afférents ;

### **DCM2021/3 - RECONDUCTION DE L'AIDE AUX PRIMO-ACCEDANTS POUR L'ANNEE 2021**

Depuis sa mise en œuvre en 2017, l'aide à l'accession à la propriété de la CAPSO a permis d'accompagner plus de 520 ménages dans l'acquisition de leur première résidence principale, à raison de 4 000 euros par projet.

Cette aide a évolué en 2019 pour notamment répondre à l'appel à projet du Conseil Régional des Hauts-de-France permettant l'octroi d'une aide supplémentaire de 6 000 € pour l'acquisition et l'amélioration durable des logements. Ce dispositif régional a été prolongé d'une année supplémentaire et se terminera le 31 décembre 2021. L'aide possible par la Région doit toutefois au respect de certains critères.

25 communes ont décidé de s'associer à cette action permettant à 53 ménages (au 15 octobre 2020) de bénéficier du dispositif.

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau programme local de l'habitat dont les travaux devraient démarrer au premier semestre 2021, il est envisagé de revoir le règlement de cette mesure afin de l'adapter aux besoins du territoire et de sa population.

En attendant, le conseil communautaire de la CAPSO a décidé de reconduire cette aide à l'accession à la propriété destinée aux primo-accédants pour l'année 2021 en conservant les critères de 2019-2020, à savoir :

- Ne jamais avoir été propriétaire ;
- Être âgé de 30 ans au maximum ;
- Acheter un bien achevé avant 1948 ;
- Réaliser des travaux d'amélioration de 4 000 € HT minimum ;
- Acquérir le bien dans une commune participant au dispositif par un abondement de cette subvention d'un montant minimum de 2 000 €.

Et de maintenir l'enveloppe financière de 200 000 € par an (soit 50 dossiers), ce qui correspond à une aide par la C.A.P.S.O. de 4 000 euros par dossier.

Les acquéreurs pourront bénéficier de cette aide uniquement pour un achat sur une commune contribuant à l'aide pour un montant compris entre 2 000 € et 4 000 €.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les dispositions suivantes :

- Abonder cette subvention aux primo-accédants de la commune répondant aux critères de l'aide,
- Fixer le montant de la subvention à 2000 € par logement pour 5 dossiers
- Valider l'éligibilité des dossiers des acquéreurs ayant signé leur acte de vente à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'approuver ces propositions.

#### **DCM2021/4 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Monsieur Philippe MACHEN, premier adjoint au maire en charge des finances et de la communication prend la parole dans le cadre du débat d'orientation budgétaire.

En ce début d'année 2021, nous terminerons les 2 opérations en cours à savoir la réfection de l'église de Marthes pour 78 000€ et l'acquisition du bien immobilier ex-Delehedde.

Celle-ci se décompose en l'achat du bien pour 76 000 € environ auquel viendra s'ajouter la création d'un auvent et d'un parking pour 30 000 € soit un budget de 106 000 €.

--> autres sujets :

Achat d'un panneau d'information numérique qui sera situé dans le centre de Mametz

Achat d'un logiciel « cantine-garderie » une commission composée de Nadine Bultel, Guy Morel, Hélène Mithieux et moi-même étudiera en février-mars la meilleure proposition et idéalement le service débutera après les vacances d'avril afin d'être pleinement opérationnel en septembre.

Les diverses demandes de subventions sont en cours notamment CAPSO, A.P.R.T., numérique, département et région.

Monsieur MACHEN évoque le projet de reconstituer une réserve foncière. Celle-ci doit se situer entre la rue de l'école buissonnière et le chemin des ruelles sur environ 9 000 m<sup>2</sup>. Des échanges avec les propriétaires seront engagés pour permettre le cas échéant à la commune de les acquérir pendant cette mandature.

Monsieur Dominique MAËS évoque les travaux à venir :

La municipalité a acquis la parcelle jouxtant les ateliers techniques à Crecques. Il est prévu de construire un parking pour les véhicules et d'aménager la zone pour y réaliser des « jardins partagés ». Le débroussaillage a commencé et les travaux de démolition débuteront le 1<sup>er</sup> mars.

Le débroussaillage de la zone située à l'arrière de la mairie est également en cours.

Rénovation des logements « chemin des ruelles » : les travaux seront réalisés par les équipes travaux de l'A.P.R.T. et commenceront au printemps. Ils seront entièrement rénovés. Le coût prévisionnel est de 100 000 euros hors taxes.

Une réunion doit être organisée prochainement pour examiner la possibilité pour ces travaux d'une mise en place d'un chantier école. Il rappelle que la commune devrait acquitter pour ces travaux 50 000 euros hors taxes pour les fournitures de matériaux, et 50 000 euros à l'A.P.R.T.

Le fonds de concours de la C.A.P.S.O. pourra être sollicité.

Une acquisition de terrain est envisagée pour procéder à un aménagement piétonnier rue de la Plaine, et des études doivent être menées pour des travaux d'amélioration de l'acoustique à la salle du Millénium, et de l'isolation de l'école.

Monsieur PAYEN indique le report en fin d'année de l'aménagement d'un parcours santé en raison de la crise sanitaire.

Madame MITHIEUX informe que le centre aéré envisagé pourrait se concrétiser aux vacances de Toussaint si la situation sanitaire le permet.

Elle précise que le projet de skate parc devra avec son financement faire l'objet d'une étude.

Eco pâturage : la municipalité a décidé de poursuivre l'éco pâturage. Une pâture jouxtant la « Sauvagine » sera aménagée (clôture, et abri pour les moutons).

Le Conseil municipal approuve les orientations envisagées pour la commune.

## COMPTE RENDUS DES ELUS

Monsieur Philippe MACHEN, premier adjoint au maire en charge des finances et de la communication indique :

Elections régionales et départementales : les dates ne sont pas encore figées ce qui posent le problème du lieu de vote car 2 bureaux sont obligatoires et nous ne pouvons malheureusement pas être certain de disposer de la salle du Millénium. Ceci nous contraindra à mobiliser une salle de classe en plus du hall de l'école. Nous demandons à chaque conseiller de mobiliser 2 autres

personnes pour les rôles de scrutateurs et les opérations de dépouillement car nous avons besoin de 48 personnes au minimum pour réaliser ces élections dans de bonnes conditions.

Une vidéo faite par Sandy expliquant le fonctionnement des jardins partagés sera mise en ligne fin février-début mars.

Bulletin semestriel de Juin : une réflexion doit être rapidement menée sur le sujet principal soit les commerces et artisans mametziens ; soit un sujet sur les églises et chapelles de notre commune.

Fonctionnement du budget scolaire : une nouvelle organisation est mise en place avec M. Everaère, directeur de l'école des Tilleuls, le but étant de donner une plus grande autonomie de leurs commandes avec un budget spécifique de 45 €/élève net pour ceux-ci + 5 € pour les sorties de fin d'année. Les frais de photocopies, téléphone, internet, déplacement piscine, maintenance informatique étant pris directement par les services de la commune. Le total représentant 68 €/élève auxquels viennent s'ajouter les équipements informatiques ce qui est dans la fourchette haute des sommes allouées par les communes voisines.

**Madame Marie-Line TALLEUX, adjointe aux fêtes et aux associations prend la parole :**

**Le C.D.F avec le C.C.A.S se sont occupés des PANIERS des AINÉS**

- Une vingtaine de membres du C.D.F et du C.C.A.S avec l'aide de quelques autres bénévoles ont préparé **440 colis** (pour 577 aînés référencés), l'après-midi du 18/12/2020. Ceux-ci ont été distribués par tous les conseillers le week-end suivant (19-20 décembre).
- Petit rappel, nous devons prévoir 4 sortes de paniers pour les 61 à 68 ans et pour les 69 ans & plus, seul ou en couple. « Un petit casse-tête... ». Pourquoi faire compliquer quand on peut faire simple, **seulement pour faire plaisir !**
- J'espère que l'objectif a été atteint.

A cette occasion, je souhaite remercier une nouvelle fois, tous les participants et tous particulièrement les petites mains en amont qui m'ont aidé pour les achats, à la mise en sachets des bonbons et la mise sous enveloppes des bons d'achats : Valérie, Catherine, Vanessa, Guy du Conseil Municipal, Sylvianne et Vivianne du C.C.A.S, Sabine Duhamel et Florine ainsi qu'Hélène et Sandy.

**LES ILLUMINATIONS**

- Pour remercier l'implication des mametziens dans l'esprit des Fêtes de fin d'année, nous avons sélectionné 32 maisons. Des récompenses d'une valeur de 10 à 40 € seront distribuées par le C.D.F. Comme avec les colis des Aînés, des bons d'achat chez nos commerçants (Rôtisserie Manu, Mametz'Pizz et Rapid'Market) seront ajoutés aux paquets cadeaux. La sélection a été faite en fonction du nombre de guirlande. Vous aurez prochainement les résultats et photos.
- Un budget est à l'étude pour améliorer l'illumination du village : guirlandes, sapins, drapés, etc.
- Bien sûr, l'Atelier des Lutins reprendra ces activités à partir de mi-octobre. Des nouvelles scènes sont à prévoir sur Crèques, devant : la poste, le local des Carabiniers de Marthes et si possible aux différentes entrées du village. Sandy et Hélène, les organisateurs vous informeront des dates de reprise et du lieu. Une petite équipe de bénévoles vous ont démontré qu'avec des produits de recyclage et de la bonne humeur, tout est possible... Nous comptons sur vous !

**Monsieur Dominique MAËS, adjoint aux travaux et à l'urbanisme fait un point sur les travaux :**

Eglise de Crecques : le cheminement en pavés est terminé, le portillon posé, et la dalle béton au droit du parvis, coulée. Il reste à poser les dalles granit sur ce parvis dès que le temps le permettra.

Bâtiments communaux recevant du public : une mise en conformité est réalisée suite au passage d'un bureau de contrôle, et un contrôle concernant l'amiante a été effectué par « Ingéo » sur les bâtiments construits avant 1997

Logements locatifs communaux : mise en conformité suite au passage du service « salubrité » de la C.A.P.S.O.

Eglise de Marthes : les travaux sont réalisés par les équipes de l'A.P.R.T., la « tour » est entièrement rénovée, les joints ont été refaits et les pierres abîmées changées. Les « abats son » ont été refaits à neuf et des grilles posées au droit des ouvertures pour empêcher l'intrusion des pigeons. L'entreprise « Jennequin » a repris partiellement la toiture.

**Madame Laurence FENES, adjointe aux affaires sociales et aux cérémonies prend la parole :**

Concernant le « club des aînés », nous sommes toujours dans l'impossibilité de mettre en place une réunion, notamment pour faire suite aux résultats de l'enquête diffusés dans le bulletin communal du mois de janvier dernier. Une fois comptabilisé il y a une cinquantaine de personnes à convier et la raison sanitaire pour le moment nous l'interdit. En revanche tout est prêt et dès que la situation sanitaire sera meilleure et que nous en aurons l'autorisation, nous organiserons l'assemblée générale.

D'autre part, comme vous avez pu le lire dans le bulletin communal, une nouvelle opération « voisins solidaires » est déjà mise en place depuis janvier. Elle consiste à mettre en relation les habitants qui le souhaitent avec les aînés de la commune pour leur venir en aide, notamment pour les courses, leurs médicaments ou pour simplement discuter un moment avec eux (en respectant les gestes barrières) afin de briser, si cela est toutefois possible, « le confinement » qu'ils subissent depuis déjà une année.

**Monsieur Sandy PAYEN, conseiller délégué au développement durable et au sport rappelle la volonté d'aménager et de réaliser des « jardins partagés », et de mettre en relations des personnes propriétaires de jardins avec des personnes susceptibles de jardiner mais dépourvues de terrains.**

Il indique aussi, en raison du contexte sanitaire actuel, la nécessité de repousser l'aménagement d'un « parcours santé » à la « sauvagine ». Il ne paraît pas pertinent de mettre en place des installations qu'il faudra éviter de toucher.

Enfin, il informe que des devis pour l'installation d'une fontaine à eau sont sollicités. L'objectif étant de limiter les déchets, et de responsabiliser les enfants avec par exemple la désignation d'un chef de table qui irait remplir le pichet. Sur le plan financier cela devrait un coût supplémentaire mais correspondra à la volonté de préserver l'environnement.

**Madame Hélène MITHIEUX, conseillère déléguée aux affaires scolaires, à la jeunesse et à la culture prend la parole :**

- Risque de fermeture d'une classe pour la rentrée 2021 /2022 : la population des élèves (préélémentaire, et élémentaire) est globalement en baisse sur toute la région, et Mametz ne fait pas exception. Le nombre très important de CM2 (37 élèves) quittant l'école en cette fin d'année scolaire 2020-2021 va faire chuter significativement l'effectif des CM1 - CM2 qui permettait jusque-là de répartir ces deux niveaux en 3 classes. Nous passerions donc de 9 à 8 classes pour la rentrée 2021.

- projet de logiciel cantine : une visite va être organisée sur la commune de Delettes qui possède un logiciel cantine très fonctionnel et peu onéreux (achat et maintenance).

- mise en place de boîtes à livres : une demande a été faite par mail à M. Laforge, directeur de la BAPSO. Un plan de la commune avec l'emplacement souhaité des boîtes à lire est demandé par les services techniques CAPSO. Mme Mithieux va prochainement prendre contact avec M. Bieque (ser. tech.) pour discuter de la faisabilité du projet à l'aide du plan.

- fonctionnement et intérêt des conteneurs bleus : les conteneurs bleus collecteurs de papiers et cartons résultent d'un projet CAPSO qui souhaite favoriser le recyclage du papier carton en circuit court d'une part, et aider financièrement le fonctionnement des associations locales d'autre part. Une convention a donc été signée avec les papeteries de l'AA qui achètent le papier à 80€ la tonne. Les services de la CAPSO organisent la collecte des papiers cartons (prélèvent 24€ la tonne pour leurs frais de fonctionnement). 56€ p tonne collectée revient aux associations pour lesquelles les conteneurs ont été mis à disposition. Un collecteur est attribué pour environ 1200 habitants soit, pour Mametz, 2 conteneurs : à Crecques (association St Vaast) et Mametz (A.P.E. Ecole des Tilleuls).

Monsieur le maire informe l'Assemblée qu'une première réunion a eu lieu constituant un préalable à la mise en place de groupes de travail sur les questions de sécurité : incendie, sécurité routière, plan communal de sauvegarde.

Il demande aux élus de bien vouloir s'exprimer sur ce sujet.

**A l'invitation de Monsieur le maire, Monsieur Philippe BULTEL prend la parole en ce qui concerne la question de la défense et sécurité incendie.** Il recommande que soit établi un état des lieux en ce qui concerne l'ensemble des bâtiments et établissements recevant du public notamment au regard des extincteurs. Mais aussi en ce qui concerne l'existence ou non de plans d'évacuation des locaux et des protocoles. L'objectif étant aussi de communiquer ces informations au service de secours pour éviter toute perte de temps.

**Monsieur Julien BOUCHEZ prend la parole en ce qui concerne la sécurité routière :**

« Nous avons pour projet de créer un groupe de travail pour améliorer la sécurité routière dans notre commune. Pour se faire nous devons donc :

1. Trouver des personnes intéressées pour constituer ce groupe. Sandy Payen a évoqué son intention de nous rejoindre.

2. Recenser les points dangereux dans la commune.

3. Apporter des solutions (arrêtés municipaux, travaux d'amélioration, demander à la gendarmerie d'effectuer des contrôles...)

Avec M. le maire, nous avons même étudié la possibilité de prendre un arrêté concernant la zone 30 au niveau mairie, école, pour en élargir la limitation à 30 km/h à l'ensemble des véhicules et non plus aux seuls véhicules affectés au transport de marchandises.

4. Demander l'intervention de professionnels et d'associations dans les écoles : Junicode, permis piétons, ... (Vu avec Hélène Mithieux.)

5. Effectuer un sondage dans la commune dans un premier temps par le biais de Facebook, ensuite par un questionnaire papier qui sera distribué dans les boîtes aux lettres au moment du bulletin semestriel.

N'hésitez pas à me contacter pour plus de précisions ».

#### **Pour ce qui concerne la sécurité informatique Monsieur Guy MOREL prend la parole :**

« Aujourd'hui, nous parlons de cybercriminalité car les virus s'attaquent aux personnes. Les pirates essaient de s'approprier les coordonnées (postales, bancaires, médicales, codes d'accès, les mots de passe) de leurs victimes.

Les attaques virales se font soit par :

- Une personne malveillante qui se connecte sur le système informatique. Pour cela elle récupère les adresses IP en espionnant les messages sur internet.
- Un logiciel malveillant (malware) inséré dans un document, une photo ou une application que nous téléchargeons.
- Par l'intermédiaire des utilisateurs, le plus souvent par des mails de type spam ou phishing.

Ces quelques chiffres montrent l'importance de la cybercriminalité :

- En 2018, 42% de la population adulte en ligne a été victime de cybercriminalité.
- 43% des attaques se font avec l'aide des utilisateurs.
- 500000 nouveaux virus par jour.

Quels moyens avons-nous pour nous protéger ?

- Pour les attaques par une personne il y a 3 outils :
  - Le pare feu (firewall) fait respecter la politique de sécurité du réseau en définissant les types de communications autorisées sur ce réseau
  - Le proxy qui est un filtre permettant de changer les règles d'accès à un réseau.
  - Le VPN qui permet de crypter nos messages sur internet et interdit l'espionnage.
- Pour les attaques par logiciels, plusieurs actions permettent de se protéger :
  - Mettre à jour les logiciels et le système d'exploitation.
  - Utiliser un logiciel antivirus et le maintenir à jour.
  - Réaliser des sauvegardes régulièrement.
- Pour les utilisateurs il y a quelques pratiques à respecter :
  - Utiliser des mots de passe forts.
  - Ne pas cliquer sur les liens contenus dans les spams ou les sites web non fiables.
  - Ne jamais partager de renseignements personnels, sauf si l'opération est sécurisée
  - Contactez les entreprises directement en cas de demandes suspectes.
  - Être attentif aux adresses URL des sites WEB que vous visitez.

Au niveau de la mairie, il faut faire un état des lieux, et amener les améliorations nécessaires au niveau matériel et formation des utilisateurs ».



## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame PETIT demande de bien vouloir revoir l'aménagement de l'espace de jeux situé à l'arrière de la mairie.

Monsieur PAYEN indique que cette question pourra être examinée lors d'une commission environnement.

Monsieur LALOUX a tenu à exprimer la satisfaction reçue des Aînés lors de la distribution des colis. Il tient à remercier Madame Marie-Line TALLEUX pour son implication dans cette entreprise très concluante. Enfin Monsieur LALOUX demande à ce que l'on se penche sur le stationnement abusif de certains véhicules à Crecques.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 11h.30.

DCM2021/1 - PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER ET LES COMMUNES MEMBRES - AVIS

DCM2021/2 - RECONDUCTION DU MARCHÉ CONTRÔLE ET MAINTENANCE DES BOUCHES ET PÔTEAUX INCENDIE

DCM2021/3 - RECONDUCTION DE L'AIDE AUX PRIMO-ACCEDANTS POUR L'ANNEE 2021

DCM2021/4 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE